

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0542**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Hach Lange installée sur divers sites de la direction de l'eau - Lancement de la consultation - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Reppelin

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 22 décembre 2008**

**Décision n° B-2008-0542**

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Hach Lange installée sur divers sites de la direction de l'eau - Lancement de la consultation - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché permettrait l'achat des pièces détachées, accessoires de montage et de reconditionnement et consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Hach Lange installé sur les stations d'épuration, de relèvement et le réseau du système assainissement de la Communauté urbaine. Des prestations de maintenance et de réparation font également partie de ce marché.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Hach Lange installées sur divers sites de la direction de l'eau de la Communauté urbaine ainsi que l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa notification.

Le marché comporterait un engagement de commande de 160 000 € HT minimum et de 480 000 € HT maximum pour 4 ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le lancement d'une consultation pour la fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Hach Lange installées sur divers sites de la direction de l'eau de la Communauté urbaine,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant minimum de 160 000 € HT et maximum de 480 000 € HT pour 4 ans ferme, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**5° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 - sections de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.**